

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: C3126
E-MAIL: tachoustt@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06.68.41.34.47
ORGANISATEUR TECHNIQUE: LAFOSSE Patrice

N° D'ÉPREUVE FFM: 819
DATE: 19/10/25
LIEU: ARGELOS (64)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BROQUES Eric	Licence : 083215
Président du Jury ou Arbitre*	AROSTEGUY Christophe	Licence : 141298
Membre du Jury	ETCHEGOYHEN Eric	Licence : 141299
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	DOURTHE Maryse	Licence : 414733
Responsable du chronométrage	CHRONOSERV	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
MX2	15 Ans		100 à 125 2T et 175 à 250 4T	☒ Solo ☐ Equipage de pilotes
MX1	15 Ans		126 à 500 2T et 251 à 600 4T	☒ Solo ☐ Equipage de pilotes
MXV	37 01/01		OPEN	☒ Solo ☐ Equipage de pilotes
MXF	15 Ans		OPEN	☒ Solo ☐ Equipage de pilotes
MXD2	15 Ans		100 à 125 2T et 175 à 250 4T	☐ Solo ☒ Equipage de pilotes
MXD1	15 Ans		126 à 500 2T et 251 à 600 4T	☐ Solo ☒ Equipage de pilotes
MXDV	37 01/01		OPEN	☐ Solo ☒ Equipage de pilotes
MXDF	15 Ans		OPEN	☐ Solo ☒ Equipage de pilotes
				☐ Solo ☐ Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;

fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Mr CHAFFE Medhi**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **PAU**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **ARGELOS 64450**

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit **5km**

Largeur minimum de la piste **5m**

Nombre d'OCP* **10**

*Officiels Commissaires de Piste

**DIFFICULTÉS
ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 150

(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : _____

(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **14/7/25**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **22/07/2025**



Secrétariat
ESCASSEFORT
PD

VISA DE LA FFM

DATE: **04/09/2025**

NUMÉRO: **25/0837**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org